

12 avril 2010

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 12 avril 2010 à 19h30.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.

Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Claire Pouliot avec l'ajout au varia des points suivants : - Club Quad Amiante + Asphaltage rue Lehoux.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2010 est proposée par Julie Simard.

Il est proposé par Lucie Gilbert et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$99,948.20 (chèques numéro 14 254 à 14 335).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une pétition a été déposée contre le passage de vtt dans la rue St-Olivier et le rang St-Pierre. Un citoyen mentionne qu'il existe une jurisprudence dans laquelle une municipalité a dû diminuer la valeur des maisons de 30% dans un secteur où les quads passaient à cause du préjudice causé par le bruit.

PRÉSENTATION ÉTATS FINANCIERS 2009

Le comptable, M. Mario Bilodeau de la firme Lachance, Parent & Associés, dépose les états financiers 2009. La Municipalité présente un déficit pour l'année 2009 de 36,674\$ et un déficit accumulé de 169,516\$. Il explique que le déficit de 2009 est principalement dû au surplus de coûts pour l'asphalte dans le rang St-Pierre ainsi que la quote-part 2009 de la MRC pour les fosses septiques qui n'avait pas été budgétée mais qui était un compte à payer pour 2009.

RÉSOLUTION EMBAUCHE 2^e EMPLOYÉ AU BUREAU

Selon la recommandation du comité de sélection, Mme Lise Fecteau serait la meilleure candidate pour occuper le poste de secrétariat qui a été récemment affiché. Il est donc proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que Mme Lise Fecteau soit embauchée comme secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité Saint-Frédéric à raison de deux jours par semaine. Celle-ci débutera dès que son contrat de travail sera signé.

VENTE DE GARAGE

La vente de garage aura lieu le 29 & 30 mai. On donnera aux gens la possibilité de louer des chaises & tables et on le publicisera. On l'annoncera également à l'entrée & sortie du village. Quant aux gros rebuts, ceux-ci seront le 11 juin tel qu'écrit sur la cédule de cueillettes.

RÉSOLUTION APPROBATION ILOTS DÉSTRUCTURÉS

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), une municipalité régionale de comté peut soumettre une demande à la commission aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

ATTENDU QUE la MRC a entrepris la démarche d'identification des îlots déstructurés sur son territoire;

Sur proposition de Carl Lessard, il est résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité a pris connaissance des îlots déstructurés identifiés sur son territoire, est en accord avec ceux-ci et appui la MRC dans sa démarche.

RÉSOLUTION REDDITION DE COMPTES 2009 – ENTRETIEN ROUTIER

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 76,757\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dument complétée.

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de Claire Pouliot et adopté à l'unanimité, il est unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Frédéric informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

DEMANDE AU MTQ POUR ENTRETIEN DES CHEMINS

Sur proposition de Michel Fortin, adopté à l'unanimité, il est résolu que la Municipalité de Saint-Frédéric demande au ministère des Transports l'amélioration et l'entretien des chemins suivants sur son territoire :

- Route 112 : Creusage fossé du 2089 à la rivière Cliche
- Route 276 : Corriger fossé (empierrement) entre le 932 et le 938

DEMANDE DE DISCRÉTIONNAIRE AU DÉPUTÉ

Il est proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric demande une aide financière de 30,000\$ au Député Janvier Grondin pour l'amélioration de son réseau routier municipal.

Ces argents serviront à faire de l'asphalte dans la rue Lehoux.

Un citoyen de la rue Lehoux représentant les résidents de cette rue dont plusieurs sont présents dans la salle présente une demande officielle pour que leur rue soit

asphaltée. Le Conseil les assure que c'est une des leurs priorités mais la situation financière de la Municipalité obligera peut-être celle-ci à le faire par étape.

Un citoyen demande si le rang St-Louis a été oublié. En effet, cette route aussi aura besoin d'asphaltage éventuellement. Une citoyenne amène l'idée de demander une compensation aux autres municipalités dont les citoyens passent par ce rang.

APPUI À LÉANDRE LACHANCE POUR UNE DEMANDE À LA CPTAQ

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que la Municipalité donne son appui à la demande d'aliénation d'une partie du lot 69 de M. Léandre Lachance faite à la CPTAQ. Le tout étant dans le but que sa fille puisse se construire sur la terre familiale.

RÉSOLUTION APPUI DEMANDE DE PERMIS TAXI JEAN-GUY ROY

Étant donné que la Municipalité de St-Frédéric fait partie d'un milieu rural;

Étant donné que la Municipalité de St-Frédéric n'a pas nécessairement tous les services dans sa municipalité (médecin, hôpital, épicerie, magasin, etc...);

Étant donné que les compagnies de taxi les plus près sont dans l'agglomération de Saint-Joseph de Beauce et sont à 10 km de St-Frédéric et chargent régulièrement cette distance avant que le client utilise le taxi pour son propre besoin;

Étant donné que depuis décembre 2009, la compagnie de taxi Éloi Vachon de l'agglomération de St-Odilon a cessé d'opérer;

Étant donné qu'à partir d'avril 2010, la compagnie de taxi Adrien Plante de l'agglomération de St-Joseph de Beauce cessera ses activités;

Étant donné que l'organisme Transport Collectif de Beauce, qui s'occupe du transport adapté et du transport collectif pour notre municipalité manque de véhicule taxi pour desservir notre population dans les heures de pointes (7h30 à 9h00 et 15h30 à 17h00 du lundi au vendredi)

Étant donné que certains de nos citoyens ont un revenu en dessous de la moyenne;

Étant donné que l'instauration d'une compagnie de taxi dans l'agglomération de Tring-Jonction est une nécessité pour la rétention de notre population et pour l'accessibilité aux différents services de proximité;

Il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que la Municipalité de St-Frédéric appuie la demande de permis de taxi de M. Jean-Guy Roy domicilié au 262 rue Paré à Tring-Jonction, pour l'agglomération de Tring-Jonction.

PROPOSITION ROCHE-RÉAMÉNAGEMENT DE LA COURBE ROUTE 112

La proposition budgétaire pour faire l'étude est de 7,900\$ d'honoraires professionnels et 5000\$ d'activités de réunions et coordinations. Selon les dernières informations, il ne semble plus certain que le MTQ fasse les travaux cette année. Le Conseil ne prend donc aucune décision pour le moment.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

Dans le Rang 1, à partir de Ghislain Lachance jusqu'à Arthur Vachon, il n'y a presque plus de fossé. Il faudrait donc faire du nettoyage ou du creusage. Ce sera vérifié.

De la réparation d'asphalte sera également fait dans le courant de l'été.

b) Loisirs et embellissement

Mmes Julie Simard & Lucie Gilbert ont participé à la rencontre d'embauche de la 2^e monitrice. La personne est choisie.

CORRESPONDANCE

Développement d'un site internet en collaboration avec la Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce de Saint-Frédéric propose de créer un site internet conjointement avec la Municipalité. Ceux-ci embaucheront un étudiant pour effectuer la collecte de données et de photos. Ils déposeront également une demande au pacte rural de 6000\$ pour monter ce projet et s'engage à assumer les dépenses imprévues au cours du projet. Une personne s'occupera de tenir le site à jour bénévolement. La Municipalité devra prévoir un coût annuel d'hébergement du site internet de \$500.

Il est proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Frédéric appuie la Chambre de Commerce dans son projet de développement d'un site internet conjointement avec la Municipalité. De plus, la Chambre de Commerce de Saint-Frédéric agira comme maître d'œuvre du projet.

Maison des jeunes – Programme Multi-Aventures 2010

Vu son budget restreint, le Conseil décide de ne pas adhérer au programme « Multi-Aventures 2010 » de la Maison des jeunes MRC Robert-Cliche.

Demande de branchement au réseau d'égout

La propriétaire de la résidence située au 693 rue St-Pierre demande au Conseil d'analyser les coûts et la possibilité de la raccorder au réseau d'égout sanitaire de la Municipalité.

Il est proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité que la Municipalité procède au branchement au réseau d'égout municipal de la résidence du 693 rue St-Pierre dans le cas de la faisabilité de ce projet. Le tout étant bien sûr aux frais de la propriétaire.

Demande de dérogation mineure de Mme Claudette Nadeau

Mme Claudette Nadeau fait une demande de dérogation mineure pour sa résidence située au 417 rue Grondin. Le règlement d'urbanisme exige que la marge de recul d'une résidence soit à 7.5 mètres tandis que dans son cas, elle se trouve à 6.81 mètres. Le comité consultatif d'urbanisme a déjà accepté cette demande. Il est donc proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric accepte la demande de dérogation mineure de Mme Claudette Nadeau.

Demande d'appui de Guimond Roy pour le démarrage d'une entreprise laitière

Il est proposé par Carl Lessard et adopté à l'unanimité que la Municipalité fasse un don de 100\$ à M. Guimond Roy dans le cadre du démarrage de son entreprise laitière qui sera située au 371 rang St-Louis à Saint-Frédéric. Le montant sera versé conditionnellement au démarrage de son entreprise.

Tournoi de golf du Club Parentaïde

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que Marco Laplante participe au tournoi de golf du Club Parentaïre le 11 juin 2010 au coût de 115\$ (non-membre) pour le golf & souper. Henri Gagné participera au souper seulement au coût de 45\$.

Demande de contribution du Festival de la Construction de Saint-Frédéric

Sur proposition de Marco Laplante et adopté à l'unanimité, il est résolu que la Municipalité contribue au Festival de la Construction en défrayant les coûts de location de 5 toilettes chimiques ainsi que d'un container à déchets. De plus, ceux-ci pourront utiliser la salle communautaire dans le cadre de leur bingo du mercredi 14 juillet ainsi que les chaises, tables et cabarets pour leur souper du samedi soir sous le chapiteau.

Afin d'assurer la sécurité de tous, l'accès la rue du Parc sera bloquée du terrain de tennis jusqu'à l'intersection de la rue Pelletier.

Formation de l'ADMQ : Les suites du Projet de Loi 76

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que Cathy Poulin assiste à la formation « La gestion et l'octroi des contrats municipaux : Les suites du PL 76 » le 9 juin prochain à Lac-Etchemin au coût de 215\$ plus taxes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

VARIA

Formation des élus : Les participant(e)s mentionnent qu'ils ont bien apprécié(e)s cette formation donnée par un avocat.

Club Quad Amiante : Des citoyens demandent si la décision du Conseil est finale quand au passage des quads dans la rue St-Olivier et le rang St-Pierre. Le Conseil mentionne qu'avec les faits nouvellement apportés, la question sera rediscutée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Claire Pouliot à 22h30.